DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE IT-6080

1. Dominance de la zone

La zone IT-6080 est une zone d'infrastructure et transport.

2. Usages autorisés et modes d'implantation

Par catégorie fondamentale, seuls les usages des grands groupes, groupes et classes, mentionnés dans le présent article, sont autorisés à l'intérieur de la zone IT-6080.

Le mode d'implantation des bâtiments principaux des catégories fondamentales autres que « résidentielle (1) » est de type isolé, à moins d'indication contraire mentionnée à la suite de l'usage ou des usages concernés.

Les modes d'implantation des bâtiments principaux de la catégorie fondamentale « résidentielle (1) » sont dans leurs cas identifiés à la suite de chaque usage autorisé de cette catégorie.

Dans la zone IT-6080, les usages suivants de la catégorie fondamentale « transports, communications et services publics (4) » sont autorisés :

4510 Autoroute;
4712 Tour de relais (micro-ondes);
4715 Télécommunication sans fil;
4716 Télécommunication par satellite;
483 Aqueduc et irrigation;
4841 Usine de traitement des eaux usées (épuration);
4842 Espace pour le séchage des boues provenant de l'usine d'épuration;
4843 Station de contrôle de la pression des eaux usées;
4849 Autres systèmes d'égouts.

3. Dispositions générales d'implantation et caractéristiques des bâtiments principaux

Dans la zone IT-6080, les dispositions générales d'implantation et caractéristiques des bâtiments principaux sont les suivantes :

1° tout bâtiment principal doit respecter les marges de recul avant et arrière suivantes :

Marge avant minimale	S.O.
Marge avant maximale	S.O.
Marge arrière minimale	S.O.

2° tout bâtiment principal doit respecter les marges de recul latérales minimales suivantes :

Type d'usage et mode d'implantation	Un des côtés	Deuxième côté	Somme des deux côtés
Transports, communications et services publics : isolé	S.O.	S.O.	S.O.

3° tout bâtiment principal doit respecter les caractéristiques suivantes :

Type d'usage et mode d'implantation	Hauteur minimale	Hauteur maximale	Nombre d'étages minimum	Nombre d'étages maximum	Dimension minimale de la façade	Profondeur minimale du bâtiment	Superficie d'implantation au sol minimale	Superficie maximale de plancher
Transports, communications et services publics : isolé	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.